

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 18 avril 2016

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le mercredi 13 avril 2016** en séance ordinaire à 18 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Michel COTTIN et Patrice MERCIER Adjointes au Maire,

M. Claude CLAVEL, Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Jean-Claude CORSIN, Olivier DIZIEN, et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent :

Étaient excusés : M. Thierry VEYSSIÈRE pouvoir à M. Michel COTTIN et M. Thierry CHANTEREAULT pouvoir à M. Patrice MERCIER.

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 18 heures 00.

Madame le Maire prie les conseillers de bien vouloir excuser Madame Corinne FABRE, trésorière qui ne peut être présente pour des raisons personnelles.

I – PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2015 ET BUDGET 2016 DU CCAS :

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Présidente, Mme GAZEL CHARLIER Françoise, MM. Olivier DIZIEN, Norbert LIBERCIER et Patrice MERCIER, membres élus par le Conseil Municipal et Mme Jacqueline TRANELLE, membre nommé par Madame le Maire.

Était absente : Mme Jacqueline MEYER.

Étaient excusés : Mme Evelyne DEVILLIERS et M. Christophe BAILLON.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux :

❶ **Le compte administratif 2015** fait apparaître pour les résultats budgétaires de l'exercice : en section de fonctionnement un résultat de clôture excédentaire de 535.35 €.

En raison de l'excédent 2014 de 763.29 €, le résultat de clôture de l'exercice 2015 présente un excédent global de 1 298.64 €. Adopté à l'unanimité des membres présents sauf 1 abstention.

❷ **Le compte de gestion 2015** dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part de la commission administrative. Adopté à l'unanimité.

❸ **Budget primitif 2016**

Il est décidé d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement 2015 à l'excédent reporté. Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 595.35 €. Adopté à l'unanimité des membres présents.

II – PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2015 ET BUDGET 2016 DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux :

❶ Le compte administratif 2015 fait apparaître pour les résultats budgétaires de l'exercice : en section d'exploitation un résultat de clôture excédentaire de 13 655.55 € et en section d'investissement un résultat de clôture déficitaire de 31 955.91 €. En raison de l'excédent 2014 de la section d'investissement et du fonctionnement de 76 608.48 €, le résultat de clôture de l'exercice 2015 présente un excédentaire global de 58 308.12 €. Adopté à l'unanimité des membres présents sauf 1 abstention.

❷ Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité des membres présents.

❸ Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent reporté soit 47 424.06 € en section d'exploitation et 10 884.06 € en section d'investissement.

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 81 644.06 €. En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 39 434 €, dont un excédent reporté de 10 884.06 €. Adopté à l'unanimité des membres présents.

III – PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2015 ET DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE:

Madame le Maire présente aux Conseillers Municipaux :

❶ Le compte administratif 2015 fait apparaître pour les résultats budgétaires de l'exercice en section de fonctionnement un résultat de clôture excédentaire de 58 622.26 € et en section d'investissement un résultat de clôture déficitaire de 373 211.11 €. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 149 350 € et pour les recettes 96 137 €.

❷ Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité des membres présents.

③ Budget primitif 2016

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 605 602.90 €. En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 532 810 €. Ainsi présenté le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

IV – VOTE DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016 :

Madame le Maire énonce les taux en vigueur des 4 taxes directes locales :

- 20.14 % pour la taxe d'habitation
- 21.60 % pour la taxe foncière (bâti)
- 66.00 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 21.30 % pour la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E)

Sachant qu'une augmentation totale de 22% de ces 4 taxes est prévue pour l'intercommunalité, Madame le Maire propose de conserver les mêmes.

Vote :

9 voix pour garder les mêmes taux
2 voix pour augmenter les taux

Aussi, les taux des 4 taxes restent identiques pour 2016.

V – PROPOSITION DE DISSOUDRE LE CCAS POUR L'ANNÉE 2017 :

Madame le Maire propose suite à une circulaire de la préfecture et sur les conseils de Madame FABRE de dissoudre le CCAS cela est autorisé pour les petites communes car il y a de moins en moins d'écriture sur ce budget et les recettes ne sont pas assez conséquentes pour avoir une action significative de ce service. Il faut néanmoins le transférer sur le budget de la commune pour conserver un poste social.

Vote :

7 voix POUR
3 voix CONTRE
1 abstention

VI – TARIFS DU SERVICE DES EAUX DU 01/08/2016 AU 31/07/2017 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil si le tarif du service des eaux doit être augmenté. Après le vote de 10 POUR et 1 CONTRE il est décidé que l'abonnement annuel reste à 43 € mais que le m³ passe de 1.10 € à 1.20€.

VII – PROPOSITION DE TRAVAUX À LA STATION DE POMPAGE :

Madame le Maire donne lecture des devis de l'entreprise HYDR'ELEC pour moderniser la station de pompage. Lors d'une réunion de travail, le responsable est venu expliquer les devis des futurs travaux. Après le départ de celui-ci, Monsieur Thierry CHANTEREAULT a mentionné que d'une part, les propositions étaient correctes, judicieuses et d'autre part, le prix était plus que raisonnable.

| Poste de télégestion et télésurveillance | | |
|---|-----------|------------|
| Pour permettre de gérer les besoins en eau du réservoir sans passer par l'armoire électrique actuelle. Intégrer à la nouvelle armoire et les alarmes seront dissociées de celles de la production de l'usine | | |
| -Fourniture d'un satellite de télégestion marque Sofrel type S 530 Boitier CPU + carte d'alimentation secteur et batterie Modem RTC ou GSM selon les disponibilités techniques sur site Cartes 8DI (8 entrées Tout Ou Rien) Carte 4 D.O Parafoudre secteur Batterie 12VDC | | 2 450.00 € |
| -Main d'œuvre pour mise en place satellite de télégestion y compris raccordement de toutes les informations (marches/défauts de pompes, présence secteur, niveau très haut poste relèvement) programmation des états de marche, de défauts, des compteurs horaires, des nombres de démarrages, des archivages des bilans journaliers, du report des alarmes, etc..) mise en service de l'ensemble et essais, formation du personnel en charge de l'exploitation de la station | 12 h | 540.00€ |
| | Total HT | 2 990.00€ |
| | TVA 20% | 598.00€ |
| | Total TTC | 3 588.00€ |

| Renouvellement de l'hydraulique | | |
|---|-----------|------------------------|
| Les canalisations actuelles ne respectent pas la logique technique en hydraulique. Il convient donc de pouvoir bénéficier de vannes pour chaque pompe et d'un clapet de pied sur la conduite d'aspiration (perte d'eau importante à ce jour) | | |
| -Fourniture de canalisation (14 ml) inox 316 L épaisseur 3 mm en DN 65 avec brides, coudes et Tés. L'ensemble pour le renouvellement des canalisations en aspiration (bâche) et de refoulement jusqu'à l'extérieur (1 ml) de bâtiment. | | 1 731.00 € |
| -Fourniture d'un clapet de pied crépine en aspiration, de deux clapets en sortie de pompes, de cinq vannes de sectionnement et une bride de raccordement sur la conduite de refoulement en extérieure, y compris joints et boulons. | 21 h | 1 210.00€ 1 050.00€ |
| -Main d'œuvre pour soudure des différents éléments en atelier et sur site | 16 h | 720.00€ |
| -Main d'œuvre pour dépose des canalisations existantes et repose des conduites inox avec passages au niveau des différents ouvrages. Mise en place des pièces hydrauliques (vannes, clapets, compteur et brides) | | 1 260.00€ |
| -Terrassement de 3 ml sur la conduite d'aspiration entre la bâche d'eau brute et le pied du bâtiment (+/- 1 m3) sur la conduite de refoulement pour reprise de la canalisation inox. Evacuation des déblais et mise en place de remblais. Percement des parois pour passage des conduites au niveau des murs, reprise de l'étanchéité des parois. | | |
| | Total HT | 5 971.00€ |
| | TVA 20% | 1 194.20€ |
| | Total TTC | 7 165.20€ |

| Création d'une armoire électrique | | |
|---|-----------|-----------|
| Pour gérer les pompes de refoulement et la pompe de désinfection va permettre d'être indépendant de l'armoire électrique générale. Il est nécessaire pour cela de procéder conjointement à l'intégration d'un poste de télégestion. | | |
| -Etude schéma, réalisation avec câblage et essais de l'armoire électrique en nos ateliers. | 22 h | 990.00 € |
| -Fourniture armoire électrique y compris platine métallique supports de fixations intégrant les composants nécessaires au fonctionnement des organes électromécaniques existants (protections thermiques, disjoncteur, commutateurs, voyants marche et défaut, etc..). Y compris compteur de consommation d'énergie, câble général de raccordement et chemins de câbles nécessaires entre les pompes et la nouvelle armoire électrique. | | 2 720.00€ |
| -Main d'œuvre pour décâblage des moteurs au niveau de l'armoire électrique existante après repérage des câbles pour intégration à la nouvelle armoire. Poste sur site de l'ensemble y compris raccords électriques alimentation de l'armoire et organes électriques existants. Essais et réglages des plages de fonctionnement (pour limiter le temps d'arrêt l'intervention sera réalisée par 2 techniciens). | 16 h | 720.00€ |
| | Total HT | 4 430.00€ |
| | TVA 20% | 886.00€ |
| | Total TTC | 5 316.00€ |

Par contre, la fourniture d'une pompe supplémentaire peut être reportée d'une année, cette économie permettra de réaliser les changements des branchements plomb et travaux sur le réseau d'eau.

| Renouvellement de la pompe n°2 | | |
|--|-----------|------------|
| -Fourniture d'une pompe de type 1 5SV08F075T d'un débit de 17 m3/h à 90 m de hmt. Moteur d'une puissance de 7.5 kW, vitesse 2935 t/mn. Fourniture de brides d'adaptation pour raccordement sur conduites existantes. | | 2 728.00 € |
| -Main d'œuvre pour dépose de la pompe actuelle, mise en place du matériel neuf. Raccordement électrique et hydraulique de la nouvelle pompe, essais de débit, réglage des protections thermiques | 8 h | 360.00€ |
| | Total HT | 3 088.00€ |
| | TVA 20% | 617.60€ |
| | Total TTC | 3 705.60€ |

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VII – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU ET DE CONTRAT D'ABONNEMENT :

Madame le Maire demande que les membres du conseil se prononcent sur un changement d'une clause du règlement pour le service de distribution d'eau et de contrat d'abonnement. En effet, il faut préciser que les propriétaires ou usufruitiers sont responsables vis-à-vis de la commune du non-paiement de la facture d'eau tant sur l'abonnement que sur les mètres cube consommés ce qui n'était pas notifié dans le règlement datant de l'année 2000.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VIII – SOLLICITATION DE LA COTISATION ANNUELLE 2016 DE L'UNA :

Madame le Maire fait lecture d'une demande de subvention par l'association d'aide et de services à domicile du Vézélien (UNA). L'UNA du Vézélien propose plusieurs services : entretien du cadre de vie et aide à la personne (soit en prestataire, soit en mandataire, portage des repas, aide à la mobilité et possibilité d'aider à la constitution des dossiers de téléassistance en partenariat avec Présence Verte. La subvention demandée pour l'année 2016 est de 1.10€ par habitant, ce qui correspond à la somme de 341€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

IX – DÉLIBÉRATION DE DÉPÔT D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE :

Madame le Maire après avoir rencontré M. BONOTTE de la Direction Départementale des Territoires avec M. COTTIN, fait lecture des devis établis par ce monsieur afin de déposer un Agenda D'Accessibilité Programmée pour les divers locaux communaux.

L'église : 6 580 €
 La mairie : 15 540 €
 La salle des fêtes : 34 573 €
 La bibliothèque et la salle informatique : 7 410 €
 Le camping : 950 €
Total : 65 053 €

Pour le cimetière, il sera demandé une dérogation pour pente naturelle trop importante mais avec possibilité de rentrer la voiture. Il faudra néanmoins le préciser sur la grille.

Aussi, pour le budget prévisionnel 2016 seule l'accessibilité pour la mairie sera réalisée.

Celle de l'église et du camping sera effectuée en 2017.

Pour l'ensemble bibliothèque, club informatique et salle des fêtes, cette dernière tranche devra être effectuée en 2018, date butoir.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

X – DÉCLASSEMENT D'ESPACE BOISÉ :

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires du service de l'environnement au sujet de parcelles comme étant identifiées comme « Espace Boisé Classé » par le document d'urbanisme par la commune d'ASQUINS et donc de ce fait aucun défrichement ne peut y être autorisé. Ce type de classement interdit tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Les parcelles nommées sont : H 532 (21 ares), H 531 (7 ares) et H 527 (3 ares).

L'administration voulait que la commune revoit son Plan d'Occupation des Sols afin d'éviter des poursuites au sujet de cette destruction de bosquets.

Madame le Maire explique qu'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours de création, aussi cette modification de l'environnement boisé sera notifiée pendant son élaboration.

Les parcelles H 526, H 529, H 534, H 535, H 891 devront être rajoutées.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XI – DEVIS POUR RÉFECTION DES BRANCHEMENTS PLOMB ET TRAVAUX SUR RÉSEAU D'EAU :

Madame le Maire présente le montant des 2 devis pour 17 réfections de branchements plomb et de travaux sur le réseau d'eau :

SARL LAIROT Père et Fils : 25 905€ TTC
SARL LEMOINE Jean : 19 320€ TTC

Madame le Maire propose de reporter le vote après étude par les conseillers des devis.

XII – QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire demande à M. Patrice MERCIER s'il veut bien prendre en charge l'organisation des manifestations municipales. Ce dernier accepte mais demande qu'une réunion soit organisée pour lister tous les événements et les préparatifs. MM. COTTIN et PERREAU pourront le seconder en cas de besoin.

Madame le Maire fait part d'un courrier de La Poste suite à la demande par la commune de l'installation d'une nouvelle boîte aux lettres dans le quartier de la Bouillère-route des Chaumots. Après étude du nombre de plis déposés par jour dans les 2 autres boîtes, il est proposé par les services de la Poste de déplacer celle située en haut de la grande rue ne récoltant que 0 à 3 plis par jour. Affaire à suivre..

Madame le Maire fait part d'un courrier du futur comité des fêtes qui informe le report de sa création à l'automne 2016, il ne participera donc pas à la Saint Jacques de cette année, afin que certaines personnes ne puissent imaginer que ce comité veulent supplanter d'autres associations.

Madame le Maire explique que le 31 janvier 2016, M. Xavier RICHEZ a contacté la mairie pour savoir si la place était toujours disponible le dimanche soir pour s'installer en tant que pizzaiolo. Madame Le Maire lui a promis de lui réserver cet endroit car il avait besoin d'un engagement pour un prêt bancaire. A la mi-mars M. Olivier DIZIEN a fait part à certains membres du conseil qu'il voulait faire de la vente à emporter de pizzas, hamburgers, crêpes. La commune a reçu de ce dernier le 21 mars 2016 cette demande d'autorisation pour les dimanche et mardi soirs, pour vente de pizzas et hamburgers mais il ne possédait pas encore le véhicule adéquat et devait prévenir Madame le Maire quand il l'aurait, ce qui n'a pas été fait. Madame le Maire s'est retrouvée devant le fait accompli d'une publicité ne mentionnant que la vente du dimanche soir et sans accord préalable. Madame le Maire demande à M. DIZIEN si il a reçu une interdiction de s'installer de sa part ? M. DIZIEN répond que non et qu'il n'a jamais dit ça sur son compte. Madame le Maire note que M. DIZIEN est courageux et qu'il a toutes les qualités requises pour vendre aux Asquinois d'autres types de plats à emporter, il vaut mieux être complémentaire que supplémentaire. M. DIZIEN annonce qu'il garde le mardi soir pour proposer des hamburgers prochainement mais conservera le dimanche soir pour les pizzas. Madame le Maire rétorque qu'étant sur un emplacement privé elle n'a pas à intervenir.

- Monsieur Jean-Claude CORSIN présente un article du 26 mars 2016 qui fait référence à des possibilités de subventions pour les travaux d'aménagement pour l'accessibilité. Madame le Maire en fera la demande mais il semblerait qu'il y en ait de moins en moins vu le nombre de dossiers.
Monsieur CORSIN fait part d'un article paru dans Aujourd'hui en France le samedi 26 mars 2016, parlant d'une mobilisation d'une 50^{ème} de communes qui font la guerre à Linky (compteur intelligent installé par ERDF) contre la nocivité des ondes électromagnétiques émises par ces compteurs.

- Madame Françoise GAZEL CHARLIER demande pourquoi le panneau de permis de construire n'est pas encore installé sur le terrain 4 rue de la Bouillère? Madame le Maire verra avec l'architecte.
- Monsieur Régis PERREAU demande si on pourrait déplacer le disjoncteur de la salle des fêtes. Seul l'ERDF peut le réaliser, ce qui risque d'être onéreux. Madame le Maire verra s'il est possible avec M. CHANTEREAULT pour installer un disjoncteur différentiel accessible aux locataires.

Monsieur PERREAU demande d'installer une poignée sur la porte côté cour de la salle des fêtes pour sortir identique à celle allant sur le couloir. Madame le Maire dit que c'est prévu dans l'étude de réhabilitation de l'Agenda **D'Accessibilité Programmée**. De plus, il faudrait installer un tampon afin d'éviter que la poignée de la porte du couloir abime le mur. M. MERCIER s'engage à l'installer. Monsieur PERREAU annonce que l'Agence Territoriale Routière a réparé le grillage de la décharge.

- Monsieur Patrice MERCIER précise qu'il a bien été à la réunion OGS en tant que représentant de la commune avec Mme GAZEL CHARLIER. Le compte rendu de CCAVM est en mairie pour les personnes voulant le consulter. Madame le Maire fait part de celle à laquelle elle a participé dont le principal sujet était d'envisager la prochaine gouvernance. Sachant que la CCAVM ne compte pas la conserver, il serait possible de la transmettre au Syndicat Mixte Du Parc Naturel Régional du Morvan. Affaire à suivre.
- Monsieur Claude CLAVEL demande s'il y a un autre gérant de prévu pour l'épicerie car il semblerait que celui de Vézelay aurait vendu ? Madame le Maire lui a demandé mais au contraire ce dernier a investi dans l'acquisition des murs du commerce de Vézelay. Les autres demandeurs restent en liste.
- Monsieur Michel COTTIN demande si la commune a des nouvelles du propriétaire de la caravane du camping ? Madame le Maire l'a eu plusieurs fois au téléphone mais il n'y a toujours pas de date de fixée.
- Monsieur Olivier DIZIEN a rencontré Mme Véronique PICHON, de l'Office Nationale des Forêts qui enverra un courrier en mairie car 2 parcelles d'affouage ont été coupées à blanc. A partir de la réception de cette lettre, la commune verra avec ceux qui ont réalisé les affouages. Monsieur PERREAU demande que M. DIZIEN soit accompagné lors du marquage des prochains affouages dans le but que les lots soient plus équitables. Madame le Maire rappelle que pendant plusieurs années 3 personnes le faisaient. M. DIZIEN est tout à fait d'accord.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN

Le Secrétaire :
Patrice MERCIER



